

Politique communautaire dans le domaine de l'eau: compétences d'exécution conférées à la Commission

2006/0297(COD) - 11/07/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marie-Noëlle **LIENEMANN** (PSE, FR), la Plénière ne s'est pas ralliée à la position de sa commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire qui avait approuvé telle quelle -en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision - la proposition de la Commission visant à modifier la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, pour tenir compte de la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle.

La Plénière a, au contraire, approuvé une série d'amendements techniques approuvés par les groupes PSE, PPE-DE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL (ensemble), qui visent à la fois à clarifier la proposition et à préciser que la modification de cette proposition s'inscrit dans le cadre de la déclaration conjointe du PE, de la Commission et du Conseil relative à la décision 2006/512/CE sur l'introduction de la procédure de réglementation avec contrôle pour une série d'actes de base (dont la présente proposition de directive).